

CQP

VENDEUR / VENDEUSE-CONSEIL EN PRODUITS BIOLOGIQUES

FORMATION EN ALTERNANCE - 10 À 12 MOIS



centre
interprofessionnel
de formation
des commerces
de l'alimentation

cifca.fr



UNE FORMATION QUALIFIANTE

La formation préparant au CQP vendeur conseil en produits biologiques a été créée à l'initiative de la Fédération Nationale de l'Épicerie et est aujourd'hui inscrite dans la convention collective nationale du commerce de détail alimentaire non spécialisé (idcc 1505). Elle est dédiée aux magasins de produits biologiques.



LES OBJECTIFS

- Maîtriser la connaissance des fondamentaux de l'agriculture biologique, des produits biologiques, des labels, des réglementations, des aspects nutritionnels, des qualités gustatives...
- Maîtriser les règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement (QHSE)
- Assurer la mise en valeur de produits
- Maîtriser l'acte de vente des produits et la fidélisation des clients
- Assurer la gestion des stocks des produits



LA FORMATION

Durée de la formation : 407 heures soit 51 jours de formation en centre

Rythme de l'alternance : 3 jours de formation en centre (mardi, mercredi, jeudi) une semaine sur deux, et le reste du temps en entreprise.

Les cours sont ainsi organisés afin de permettre au salarié en formation d'être présent en magasin le dimanche matin.

Modalités de la formation : La formation préparant au CQP vendeur conseil en caviste est éligible au CPF (n° 249 050) et est inscrite au RNCP (fiche n°32115).

Elle peut se faire dans le cadre :

- d'un contrat de professionnalisation (sans limite d'âge), et sous réserve d'être inscrit à Pôle Emploi pour les plus de 26 ans.
- De la Pro - A, pour des salariés du secteur déjà en CDI
- d'un Projet de Transition Professionnelle (ex CIF)
- D'un PSE ou d'un CSP



UNE FORMATION QUALIFIANTE



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation préparant au CQP vendeur conseil en produits biologiques se divise en 4 blocs de compétences indépendants :

Bloc 1 : Conseil au client (connaissances produits, accords, labels...)

Bloc 2 : Mise en valeur des produits et vérification du bon état marchand de l'espace de vente (implantation d'un point de vente ou d'un rayon, animations, ateliers culinaires, affichages réglementaires...)

Bloc 3 : Vente et relation client (acte de vente, argumentaires, relations clients...)

Bloc 4 : Réception, stockage et approvisionnement (acteurs de la filière, réception des produits, stockage des produits, hygiène...)



LA VALIDATION

Le CQP Vendeur conseil en produits biologiques est validé par la branche professionnelle (organisme certificateur). Chaque bloc de compétence est certifié indépendamment par des épreuves devant un jury composé de professionnels du secteur.

Il permet d'obtenir le niveau E5 de la classification des emplois de la ccn 1505, désignant un vendeur hautement qualifié.



DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

Débouchés :

- Vendeur conseil dans un commerce de produits biologiques
- Responsable de rayon ou de point de vente
- Porteur de projet...

Poursuite d'étude :

- Autre certificat de vendeur conseil de la branche



RÉMUNÉRATION DE L'APPRENANT

Rémunération d'un salarié en contrat de professionnalisation

En % du SMIC au 1er janvier 2023 (1709,28 €)

| de 16 à 20 ans | | de 21 à 25 ans | | 26 ans et plus | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Non-titulaire du bac | Titulaire du bac (IV) | Non-titulaire du bac | Titulaire du bac (IV) | Non-titulaire du bac | Titulaire du bac (IV) |
| 55 % | 65 % | 80 % | 90 % | 100 % | |

AIDES VERSÉES À L'ENTREPRISE

PAR L'OPCOMMERCE

Le CQP Vendeur-Conseil est un certificat de branche professionnelle (IDCC 3237). Des indemnités de formation sont prévues pour les entreprises affiliées à cette convention collective et à jour de leurs cotisations professionnelles auprès de l'OPCOMMERCE.

| | |
|----------------------------------|---|
| Indemnité de formation | 9 € / heure de formation réellement effectuée (soit jusqu'à 3 663 € pour 407 h) |
| Exercice de la fonction tutorale | 230 € / mois sur 6 mois (soit 1 380 €) |

PAR PÔLE EMPLOI

Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, à la signature du contrat de professionnalisation, des aides complémentaires peuvent être versées à l'entreprise (selon les critères de Pôle Emploi).

| | |
|---|---|
| de 26 à 44 ans | 45 ans et plus |
| Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) jusqu'à 2 000 € max. | Aide à l'embauche des plus de 45 ans jusqu'à 4 000 € max. |



NOUS RENCONTRER - NOUS CONTACTER

Paris

14 rue des Fillettes
75018 Paris

 **01 55 26 39 70**



Métro ligne 12
(Marx Dormoy)



RER E
(Rosa Parks)



BUS 60 & 35
(Place Hébert)

Toulouse

146-200 av des Etats Unis
Grand Marché
31200 Toulouse

 **05 61 00 21 23**



Métro ligne B
(La Vache)



Bus 15 & 29



Nos établissements accueillent tout public en situation de handicap

